

Arrêté du 15 septembre 2011 fixant le tableau d'avancement pour l'accès au grade de psychologue hors classe de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2011
NOR : JUSF1125999A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1993 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 96-158 du 29 février 1996 modifié portant statut particulier du corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 modifié relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-1365 du 17 septembre 2007 portant application de l'article 55 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 août 2011 fixant le taux de promotion dans certains corps du ministère de la justice et des libertés ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse réunie le 17 novembre 2010 ;

Sur proposition du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ;

ARRETE :

Article 1

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de psychologue hors classe au titre de l'année 2011 :

1. Madame LEROY Anne	STEMOI Angers
2. Madame LEREVEREND Michelle	STEMOI Saint-Brieuc
3. Madame HUYNH BACH SAC Eliane	PTF Sud Ouest Bordeaux
4. Mademoiselle LABADIE Viviane	STEMO Val de Seine
5. Monsieur BEAUDIC Jean-René	STEMO Foix
6. Madame RUIZ Lysiane	STEI Villemomble
7. Madame BENAROUS (CORMIER) Jocelyne	STEMO Sénard
8. Mademoiselle VILCOSQUI Caroline	STEMOI Chartres
9. Madame DESTREMAU (LEBLANC) Sybille	STEMO Paris centre
10. Madame TASSONE (BETTING) Patricia	STEMOI Metz
11. Mademoiselle MOUGEL Nathalie	STEMO Martigues
12. Madame HEURTEVIN (REMY) Lysis	STEMOI Poitou Charentes Ouest

Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 15 septembre 2011.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et des libertés,
et par délégation

Pour le directeur de la protection judiciaire de
la jeunesse

Le sous-directeur des ressources humaines et
des relations sociales

Yvon ROUSSET